



Conseil communal de la Ville de Pully  
Le bureau

# Extrait du procès-verbal

## Séance du mercredi 25 septembre 2024

sous la Présidence de Monsieur Frédéric BRÜNDLER, Président

### Préavis 16-2024 Parcelle 1271 Constitution d'un droit de superficie

---

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 16-2024 du 31 juillet 2024,  
vu le rapport de la Commission ad hoc désignée à cet effet,  
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. de ne pas autoriser la Municipalité à signer un droit de superficie en faveur de la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA), grevant dans son intégralité la parcelle 1271 de 2'876 le m<sup>2</sup> pour la construction de 10 logements.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Frédéric BRÜNDLER



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 25 septembre 2024